Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 038-213805278-20261002-08_02102026_01-DE

MAIRIE
VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS :	11
EN EXERCICE :	11
PRESENTS :	9
VOTANTS :	11
POUR :	11
ABSTENTION :	0
CONTRE :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Eric BASSET, Mariane MICHEL, Philippe KOZMIN, , Eric DOURNON, Valérie MARTINET, Séverine VAQUERIZO, Elvina SAVIOUX, Nicolas ARNAUD

Absents : Patrick CHANOUX et Laurence LATTARD

Pouvoir : Patrick CHANOUX à Yves GENEVOIS et Laurence LATTARD à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 08-02102026-01 : Engagement de la Commune de Vaujany dans la démarche de labellisation Flocon Vert

Les territoires de montagne sont confrontés à de nombreux défis qu'ils soient d'ordre climatiques, sociaux ou économiques.

L'impact du changement climatique se traduit par un réchauffement deux fois plus rapide que dans les territoires de plaine. Les ressources naturelles sont précieuses mais fragiles.
L'économie est fortement dépendante des pratiques touristiques qui évoluent et doivent se réinventer. Elles impactent également la saisonnalité de l'emploi.
Les problématiques de mobilité ou de pression foncière impactent également directement les conditions de vie de celles et ceux qui y habitent ou qui y travaillent.

Dans ce contexte, de nombreuses stations ont entamé une démarche de transition.

C'est naturellement le cas de Vaujany qui est déjà engagée dans des démarches de diversification des activités, d'élargissement des saisons, de réduction des consommations énergétiques, de rénovation thermique du patrimoine, d'accompagnement de la vie associative et sociale ou encore de responsabilité sociétale des organisations…

Vaujany souhaite aujourd'hui approfondir cet engagement, via le label Flocon Vert.

Le Flocon Vert est une démarche labellisante garantissant l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Développée par l'association Mountain Riders, elle accompagne les territoires dans leur transition vers un modèle plus durable.

Un cahier des charges exigeant est régulièrement mis à jour et constitue le cadre de référence de ce label.
Il est structuré autour de quatre thématiques :

- Gouvernance et Résilience, pour poser les bases d'une transition structurée et partagée ;
- Economie durable, pour renforcer l'économie locale et la rendre moins dépendante de la saisonnalité ;
- Dynamiques sociales et culturelles, pour faire du territoire un lieu de vie à l'année ;
- Gestion des ressources, pour préserver les ressources naturelles dont nous dépendons et modérer leur consommation.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 038-213805278-20261002-08_02102026_01-DE

Ce projet, porté par la Commune, a pour ambition d'être mené de manière col[illegible] des parties prenantes (Office de tourisme, domaine skiable, commerçants, habitants, etc.), l'objectif étant de coconstruire une vision à long terme du développement du territoire et de la destination.
L'accompagnement proposé par Mountain Riders s'élève à 25 275€ TTC sur cinq ans (2026-2030).

La tenue d'un comité de pilotage, l'organisation d'ateliers en intelligence collective et la réalisation d'un diagnostic des forces et faiblesses du territoire permettront de construire une stratégie de transition adaptée et partagée. Celle-ci guidera l'action pour améliorer l'impact des activités et penser un futur plus durable pour Vaujany.

Cet engagement et la progression de la destination pourront être valorisés auprès du public et des partenaires par l'obtention de plusieurs « flocons verts » (jusqu'à trois flocons pour les destinations exemplaires), encourageant ainsi à poursuivre cette démarche d'amélioration continue.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- **DECIDE** de s'engager dans la démarche de labellisation Flocon Vert ;
- **APPROUVE** l'accompagnement proposé par Mountain Riders pour un montant de 25 275 € TTC sur cinq (5) ans ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits dans les budgets 2026 et suivants (article 622) ;
- **DONNE** toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire

Yves GENEVOIS

MAIRIE DE VAUJANY 38114 (Isère)

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le